



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet photovoltaïque au sol avec batterie sur la commune de Pays de Belves (24)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LUCIOLE ENERGIES

Raison sociale

LUCIOLE ENERGIES

N° SIRET

98151578600011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MATHON

Prénom(s)

QUENTIN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol avec batterie. Il a déjà fait l'objet d'une dispense d'étude d'impact mais il a évolué depuis, avec l'ajout de 2 parcelles qui en augmentent la superficie. La surface clôturée occupera environ 13 700 m². Les panneaux photovoltaïques occuperont environ 12 000 m² et seront portés par des structures fixes, orientées vers le sud et ancrées dans le sol par un système de pieux. Les rangées parallèles de panneaux seront espacées d'environ 4 m. Le point bas des panneaux sera à 0.6m du sol, le point haut à 3.0m du sol. La centrale sera accessible par la voie publique : RD 53 par l'Ouest. Le portail d'entrée sera implanté à cet endroit. Une citerne incendie de 120m³ sera implantée sur un lit de sable à l'Est. Le poste électrique aura une surface d'environ 12 m². La batterie aura une surface d'environ 15 m². Le raccordement se fera via un poste de livraison électrique et en souterrain sous la route RD 53 jusqu'à la ligne électrique du réseau public existante à 65m à l'Ouest.

4.2 Objectifs du projet

L'entreprise Luciole Energies regroupe des producteurs et consommateurs d'électricité dans des opérations d'autoconsommation collective à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité. Ces opérations permettent aux consommateurs (entreprises, collectivités, habitants) de réaliser des économies sur leurs factures d'électricité sans investissement, de décarboner une partie de leur consommation, et de se réapproprier leur approvisionnement énergétique via un lien direct avec les producteurs. Pour les collectivités, en plus des économies sur leur budget de fonctionnement, ces opérations servent de catalyseur aux différents projets de transition énergétique de leur territoire, tout en réduisant la dépendance énergétique aux importations extérieures au territoire d'implantation (pour aller vers des territoires à « énergie positive »). Pour être en mesure d'initier ces opérations, Luciole Energies a besoin d'un volume de production suffisant à partager avec les consommateurs locaux, ce que ne permettent pas les ombrières et les toitures. Pour ce faire, Luciole Energies s'appuie sur un concept de mini centrale photovoltaïque au sol, implantée directement à proximité des zones urbanisées, avec un design adapté aux critères suivants : choix du terrain d'implantation, urbanisme

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction se décomposent de la manière suivante : - Préparation du terrain (fauche et broyage de la végétation herbacée, démolition d'une construction abandonnée, terrassement) - Mise en place d'une clôture et des organes de sécurité (portails, caméras) - Implantation des structures fixes par pieux, - Montage des modules photovoltaïques sur les structures, - Câblage, aménagement des boîtiers de connexion et des protections électriques, - Raccordement au réseau. Cette phase peut durer de 1 à 3 mois selon la période de l'année retenue et les contraintes rencontrées lors de la construction. Une base de vie sera aménagée au démarrage de la construction. Elle bénéficiera d'un système d'assainissement autonome et ne nécessitera pas de raccordement à l'eau. Afin de prévenir les risques d'impacts sur l'environnement en phase chantier, les prestataires intervenant sur le site de l'installation s'engageront à respecter les prescriptions du porteur de projet en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets. Afin de ne pas nuire au voisinage, il n'y aura pas de chantier nocturne.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation : La phase d'exploitation envisagée est de 40 ans, durant lesquels la centrale produira de l'électricité solaire. Son exploitation sera assurée par les équipes de la société Luciole Energies. Un suivi des performances de la centrale sera assuré par un système de supervision complet à distance. La fréquence moyenne des interventions sur site sera d'environ 1 à 5 fois par an. L'entretien du site se fera sous la responsabilité de Luciole Energies sans utilisation de produits phytosanitaires. Afin de préserver la ressource en eau, le nettoyage des panneaux ne sera réalisé que lorsqu'il sera nécessaire. Demantèlement : En fin d'exploitation, Luciole Energies démantèlera la centrale à ses frais conformément aux dispositions légales en vigueur. Les matériaux composant la centrale seront enlevés, triés et recyclés. Les opérations consisteront ainsi en : - l'enlèvement et recyclage des panneaux solaires (aujourd'hui recyclables à 95%) ; - le démontage et évacuation des structures et matériels hors-sol ; - les câbles et gaines enterrées et évacuées ; - l'enlèvement des fondations et rebouchage des trous par de la terre ; - l'enlèvement ou non de la clôture selon l'intérêt de la conserver pour l'utilisation future du site. Les délais nécessaires au démantèlement de l'installation sont de l'ordre de 1 à 2 mois.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Urbanisme : Déclaration Préalable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie cloturee Puissance	(13700, m ²) (999, kWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Natura 2000 le plus proche a 7km au Nord
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Un terrassement sera cependant réalisé, en répartissant la terre déjà présente sur site, sans évacuation ou apport de matériaux
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Un terrassement sera cependant réalisé, en répartissant la terre déjà présente sur site, sans évacuation ou apport de matériaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Un terrassement sera cependant réalisé, en répartissant la terre déjà présente sur site, sans évacuation ou apport de matériaux

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les infrastructures d'accès aux parcelles sont existantes, les réseaux Enedis sont proches. Le projet n'utilisera pas les équipements d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le principal impact constitue la perte en habitat d'espèces, estimée comme non significative au vu de la situation du terrain en zone résidentielle, de son état actuel (chantier de construction d'habitation abandonné avec matériel laissé sur place à évacuer), de la superficie impactée et des zones de report disponibles aux alentours. Aussi, quelques rares petits arbres et arbustes
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Natura 2000 le plus proche à 7km au Nord
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Terrain en zone constructible de carte communale avec une construction initiée puis abandonnée, non déclarée à la PAC depuis au moins 2013
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Phase chantier : faible augmentation temporaire du trafic pendant 1 a 3 mois, avec 0 a 6 camion(s) par semaine (trafic le plus dense en debut de phase travaux). Phase exploitation : la frequence des deplacements pour l'entretien et la maintenance technique du parc sera de quelques fois par an et impliquera des vehicules legers (voitures ou camionnettes), aucune hausse significative du trafic
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Emission temporaire de chantier pendant la construction. Emission en phase exploitation limitee a la batterie (70dB au plus proche, 35 dB a 100m sans obstacle). Estimee negligeable en secteur d'activite et a proximite de la voirie
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun travail nocturne en phase construction et aucun éclairage en phase exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Phase construction : production ponctuelle de déchets de chantier (plastiques, palettes, cartons...) qui seront collectes et tries/valorises dans les filieres adaptees. Phase exploitation : production anecdotique de déchets issus de maintenance (renouvellement de panneaux principalement) qui seront collectes et tries/valorises dans les filieres adaptees. (Les panneaux solaires sont
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Terrain en zone constructible de carte communale avec une construction initiee puis abandonnee, non declare a la PAC depuis au moins 2013

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Centrale solaire au sol identifiée au Sud (à 600 m), Parcelle AK216, coordonnées : 44.755986 , 0.980409. Apparement 3 MWc, n°MRAe 2021APNA30

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ecologie : Rares arbres et arbustes impactés (roncier, genets, peupliers). Aucun produit phytosanitaire ne sera employé (construction et exploitation). Ressource en eau préservée avec un nettoyage uniquement lorsque nécessaire. Le terrain est actuellement entretenu, la végétation est basse. Un fauchage préparatoire ne semble pas nécessaire, mais s'il devait avoir lieu, il sera réalisé de façon centrifuge, pour permettre la fuite de la faune. La base-vie (algeco bureau, sanitaire) et la zone de stockage du matériel seront installées au Sud du site. Mise en place de la gestion des déchets et assainissement autonome sans rejet dans le milieu naturel. La clôture sera perméable à la petite faune grâce à des passages créés en surélevant légèrement le bas de clôture ou en créant des ouvertures de 20 cm x 20 cm au ras du sol, repartis tous les 50 m environ. Les fondations des panneaux seront en pieux afin de ne pas imperméabiliser le sol. La création de surface imperméabilisée additionnelle est liée à la citerne incendie (120m²), le poste électrique (12m²) et la batterie (15m²). Le terrain sera terrasse en utilisant la terre déjà sur place, en la répartissant. Paysage : Le site est masqué par le relief et la végétation actuelle (bois). Les visibilités du site vis à vis des alentours sont limitées aux vues de proximité directe. L'insertion paysagère sera travaillée pour que le projet s'insère au mieux dans le paysage : couleur adaptée de la clôture et du portail. Les installations seront assez basses (3m), afin de s'intégrer dans le site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux liés à la flore et aux habitats naturels semblent faibles (secteur constructible dans un secteur résidentiel, construction avec dalle existante sur place qui a été laissée à l'abandon, ainsi que du matériel). Pour la faune, les enjeux se concentrent sur les oiseaux, mammifères et reptiles. Les mesures qui seront prises (conservation des principaux arbres et des haies, fauche centrifuge si elle a lieu, passages petite faune, pas de produit phytosanitaire, peu d'imperméabilisation additionnelle) permettent de réduire significativement l'impact du projet. Concernant le paysage, le site est masqué par le relief et la végétation actuelle (bois), les visibilités sont faibles et de proximité directe, principalement à l'Ouest. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MATHON

Prénom QUENTIN

Qualité du signataire Directeur

À Toulouse

Fait le 07-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)